Marchés et Avenants – M. le Maire est autorisé :
à signer un avenant de 2 millions de francs
marché d'adjudication du 6 février 1952 approuvé
M. le Préfet le 7 Mars 1952, passé avec MM. Nicole
Bonnet et Magne (travaux de voirie à mandater
le crédit inscrit au chapitre XXIV art 3 du budget)
à signer un avenant de 13.460 francs au
marché de 212.800 francs passé le 15 juin 1952
avec la compagnie générale des constructions télé-
phoniques.
Travaux à mandater sur les crédits affectés à la
construction et l'aménagement de l'Hôpital Malakoff.
à signer l'acte administratif d'achat des sols
nécessaires à l'élargissement du virage de la plage
Pigeonnier. Propriétaire du sol : Madame Soleille
Montant de l'achat et des indemnités : 100.548 fr.
Dépense à imputer au Budget Vicinal.

Sous-location de locaux au Centre d'Apprentissage

Le Conseil, compte tenu de la délibération du 28
embre 1951 par laquelle il consent à M. Caudron
augmentation de loyer de 25% du loyer de
51 pour l'ensemble des locaux qu'il possède à
Royan, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour
régler l'avenant portant pour l'année 1952 de
.000 francs à 20.000 fr. le montant et la location
des locaux occupés par le Centre d'Apprentissage.

Concession de Pompes Funèbres : Convention

M. le Maire est autorisé à signer une convention
M. le Maire de Vaux et M. le Directeur des
Pompes Funèbres Générales, assurant aux personnes
ant à décéder à l'hôpital Malakoff la pos-
bilité de se faire inhumer au cimetière de Royan
conditions qui seraient appliquées si Malakoff
trouvait sur le territoire de la commune de Royan

Emprunt au Crédit Foncier.

M. le Maire rappelle que dans la séance du
Mars 1952, le Conseil Municipal avait décidé
extension du réseau de distribution d'eau, un emprunt

en quinze ans.

La réalisation de cet emprunt permet le financement des travaux constituant la première tranche du projet d'extension.

Le Conseil, après examen approuve l'exposé de M. le Maire,

Vote la réalisation au Crédit Foncier de France d'un emprunt de dix millions de francs, destiné à financer une partie du projet d'extension et d'amélioration du réseau de distribution d'eau potable.

La Commune se libérera de la somme due au Crédit Foncier de France par suite de cet emprunt en quinze années, à compter du 30 Novembre 1953. au moyen de quinze annuités de 1.029.628 francs chacune, payables le 30 Novembre de chaque année et comprenant, outre la somme nécessaire à l'amortissement du capital l'intérêt dudit capital au taux de six pour cent l'an.

La première annuité échera le 30 Novembre 1953.

Le Conseil Municipal vote une imposition extraordinaire de 2.788 centimes recouvrable pendant 1 an, à partir de 1953, d'un produit de 1.029.628 francs. et destinée au remboursement de l'emprunt.

La commune suspend son droit de remboursement anticipé pendant dix ans à compter du jour où le solde du prêt sera versé par le Crédit Foncier au Trésor Public. Toutefois, la commune se réserve le droit d'effectuer à toute époque des remboursements, à l'aide de subventions allouées à l'occasion des dépenses qui motivent le présent emprunt, ou de l'économie réalisée sur le coût des travaux.

En cas de remboursement par anticipation, à quelque époque qu'il soit effectué, la commune versera une indemnité égale à six mois d'intérêt du capital libéré avant terme : sauf cependant les remboursements effectués à l'aide des subventions ou économies précitées, lesquels auront lieu sans aucune indemnité.

La Commune s'engage à prendre à sa charge les impôts qui dans l'avenir pourraient éventuellement frapper le présent emprunt.

aître que son Conseil Municipal a décidé de donner une des rues de leur ville le nom d'Avenue de Royan. Le Conseil Municipal de Royan demande à Mr le Maire d'exprimer à la Municipalité de Cognac les vifs remerciements pour cette manifestation de sympathie.

Rue Goulebenège et Bd de l'Attre de Tassigny.

La rue joignant la rue Combes de Mons à la rue R. France s'appellera désormais rue Goulebenège par souvenir de M. Euristes Poitevin, alias Goulebenège, qui sut si bien chanter son pays de Saintonge.

La rue qui joindra le Boulevard Clémenceau au Point de la Poste s'appellera désormais Bd de Lattre Tassigny.

A la demande de Bouchep, le Conseil décide que le nom de Maryse Bastié, qui fut une célèbre aviatrice et une Française patriote, à une rue nouvelle de Royan.

Etat de dépenses imprévues. Est approuvé l'état des dépenses imprévues ci après :

A - Exercices 1951

Date émission	N° du mandat	Bénéficiaire	Objet	Montant
2.51	1	Duha, correspondant du Sud-Ouest	Avis obsèques Goulé	934
2.51	2	Cougrand, fleuriste	Coussin obsèques Goulé	1.800.
2.51	3.	Blanc Robert	Indemnisation chiens école fourrière "Le Clairon"	769.
3.51	4	Chef de Gare S.N.C.F	Port plaque commémorative	440.
4.51	5	Journal Cri de Royan	Cliché emblème du Commerce de Combat de Chicago	1.000
5.51	6	Receveur Finances	Part communale dans déficit du Bac	1.536. 644
8.51	7	Charente Libre	Frais insertion acquisition des terrains du stade	1. 976
9.51	10	Lanoue Charles	Honoraires expertise géométrique lotissement Gallis	13. 430
10.51	11	Receveur Finances	Part communale dans fonds de concours	1. 816